



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-SeineMAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VEGRE

Le 27 juin 2022

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Brigitte LAUVAUX, Jean-René TANCREDE, Florence LION, Thierry LENNE, Éric DEHAYNIN, Isabelle HORSTMANN, Gaëlle BELFORT, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Étaient absents excusés représentés : Angélique BURIDAN pouvoir donné à Josette JEAN, Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Alain FERRAND.

Était absent excusé non représenté :

Était absent non excusé non représenté : Loïc DE LA RIVIERE.

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Guy LEBAS se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (NOR : PRMX2129237L) et publiée au journal officiel le 11 novembre 2021 vient de rétablir les règles spéciales et dérogatoires de la loi "Vigilance sanitaire". En conséquence, depuis le 10 novembre 2021, il est de nouveau possible de tenir les réunions des conseils municipaux, communautaires et organes délibérants des syndicats selon les règles dérogatoires suivantes :

- fixation du quorum au tiers des membres présents,
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public avec retransmission des débats en direct (Facebook live, YouTube, etc...),
- possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs,
- possibilité de faire des conseils en visioconférence à partir du moment où il n'est pas prévu de voter à bulletins secrets
- possibilité de réunir les membres du conseil en présentiel dans une autre salle que la mairie. (information du préfet sur le nouveau lieu de réunion)

En l'état actuel du droit, selon les termes de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, ces règles dérogatoires prendront fin au 31 juillet 2022.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après avoir délibéré et voté, le procès-verbal est adopté à la majorité 10 voix pour, 4 abstentions de Mme Lauvaux, M. Ferrand, M. Blairon et Mme Verger.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite y ajouter 1 point :

- Résidence autonomie.

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

ADMINISTRATIF

DECISION DU MAIRE 001/2022 – ACQUISITION PROPRIETES LHEMERY

Madame le Maire présente la décision prise pour la préemption de la propriété LHEMERY

Il est précisé que la DIA fixe le montant à 420 000 euros + la commission d'agence 16 800 euros.

Madame le Maire présente la situation cadastrale du site aux conseillers.

L'idée serait de réaliser des studios ou 2 pièces pour des jeunes, des personnes âgées ou des personnes dans des situations familiales précaires en plus des deux logements existants. Il y a donc des travaux de rénovation et des travaux de création en y rajoutant la Grange des Hirondelles.

Ce dossier est travaillé en partenariat avec Ingéniéry.

Madame le Maire annonce les financements possibles et souhaite arriver à 70% de subventions.

Le Contrat Rural, le Contrat Rural Yvelines Plus et la région pourraient apporter 420 000 euros de subventions pour 600 000 euros de travaux.

Madame le Maire précise que d'autres sources de financement sont à explorer comme la D.E.T.R, les subventions d'aide à l'isolation des locaux ...

M. Ferrand demande s'il ne serait pas possible de négocier le prix de vente. Madame le Maire répond que c'est techniquement impossible. Mr Ferrand pose le problème de savoir si l'on pourrait faire financer les loyers par « l'ensemble des condéens » pour les personnes à faibles revenus !!

Madame le Maire précise que ces locaux pourront toujours être revendus en cas de besoin.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision actant la préemption par la commune du bien cadastré section B n°7 sis 18, rue de la Vesgre et 1, rue de la Fontaine Saint Germain.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité 13 voix pour et 1 abstention de Mme Verger,

DECIDE de valider la décision n°001/2022 actant la préemption par la commune du bien cadastré section B n°7 sis 18, rue de la Vesgre et 1, rue de la Fontaine Saint Germain.

PERSONNELS COMMUNAUX

Madame le Maire informe que M. Alexandre Broumault a rejoint l'équipe administrative au 1^{er} juin 2022. Il occupe le poste de l'accueil tenu précédemment par Stéphanie. Il est en CDD pour 4 mois. Il pourra passer stagiaire puis être titularisé à terme.

Madame le Maire informe également que M. Renald Desprès intégrera l'équipe technique au 1^{er} septembre 2022. Ces deux nouveaux agents sont condéens.

RESIDENCE AUTONOMIE

Point d'avancement du dossier , compte-rendu de la réunion du 16 juin 2022 et choix de la durée du bail emphytéotique.

Madame le Maire fait un compte –rendu de la réunion du 16 juin avec le CD 78, l'architecte et les dirigeants de l'association les Chemins d'Espérance et en présence des 4 adjoints.

Elle précise le calendrier envisagé :

- Permis construire : fin juin 2022

- Ordre de services : janvier 2023
- Réception : été 2024
- Mise en service : 2025

Elle indique que l'engagement de la commune est la mise à disposition du terrain au travers d'un bail emphytéotique et l'entretien des jardins.

Mme Lion précise les tarifs de locations des T1 et du T2 :

- Studio : 850 euros/ mois
- Studio rez-de-chaussée : 900 euros par mois
- T2 : 1590 euros / mois

Mr Ferrand regrette de ne pas avoir été convié à la réunion du 16 juin. Concernant les tarifs, il demande si les tarifs seront encadrés, Madame le Maire lui précise que c'est le cas. M. Ferrand précise que, pour lui, les loyers sont trop chers. Mme Lauvaux répond que les locataires ont droit aux A.P.L

M Ferrand remet en cause le nombre de logement prévus (33) et se demande si Condé est en mesure « d'absorber » cette population supplémentaire. Il est expliqué que cela ne concerne que 33 personnes en plus puisque ce sont des T1 et 1 T2.

M. Ferrand pose la question de savoir si un appel d'offre a été fait. Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un agrément donné par l'A.R.S et un autre par le Département des Yvelines.

Un débat est ouvert sur la durée du bail emphytéotique. Mme Lauvaux indique que le sujet important est surtout de connaître les clauses dudit bail. Elle souhaite les avoir et les étudier.

Elle souhaite savoir pourquoi un bail sur 60 ans et non 99 comme c'est traditionnellement le cas.

Madame le Maire ne soumet pas ce point au vote et le reporte à un conseil municipal en juillet.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

Il convient de procéder à des modifications budgétaires pour les points suivants :

- Dépassement de crédit pour 0.25€ au chapitre 67 pour donner suite à la régularisation d'un mandat.
- Ouverture de crédits au compte 10226 en dépense d'investissement pour remboursement de 2 taxes d'aménagement en trop perçu.
- Régularisation d'écriture pour une échéance d'emprunt de 2020.
- Intégration du résultat de la Caisse des Ecoles à la suite de sa dissolution.
- Intégration d'un véhicule du Conseil Départemental reçu en don. Montant d'intégration au prix de l'argus. Aucun mouvement de crédit à prévoir puisque la somme inscrite en dépense et identique à celle inscrite en recette.

Madame le Maire apporte toutes les informations concernant les modifications et sur les écritures comptables qui seront réalisées. Madame le Maire propose donc :

En section de fonctionnement :

Modifier le chapitre 002 « Reprise excédent de fonctionnement » en recettes pour un montant de 30 380.71 euros (résultat de la Caisse des Ecoles),

Modifier le chapitre 011 « Charges à caractère général » en dépenses pour un montant de 13 180 euros, ventilé

- au compte 60623 « Alimentation » par un apport de 180 euros,
- au compte 60631 « Fourniture d'entretien » par un apport de 2 000 euros
- au compte 611 « Contrat prestations de services » par un apport de 3 000 euros
- au compte 6135 « Locations mobilières » par un apport de 1 000 euros
- au compte 615221 « Bâtiments publics » par un apport de 2 000 euros
- au compte 615232 « Réseaux » par un apport de 3 000 euros
- au compte 61558 « Entretien autres biens mobiliers » par un apport de 2 000 euros

Modifier le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » en dépenses pour un montant de 0.71 euros (dépassement de crédit)

Modifier la chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » en dépenses pour un montant de 17 200 euros (pour remboursement taxe d'aménagement et régularisation d'une échéance d'emprunt),

Après les différentes modifications effectuées en section de fonctionnement, les comptes se présenteront comme suit :

	Au 20/06/2022	Au 21/06/2022
Chapitre 002 « Reprise excédent de fonctionnement »	181 344.42	211 725.13
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	187 700.00	200 880.00
60623 « Alimentation »	500.00	680.00
60631 « Fourniture d'entretien »	2 500.00	4 500.00
611 « Contrat prestations de services »	12 000.00	15 000.00
6135 « Locations mobilières »	0.00	1 000.00
615221 « Bâtiments publics »	0.00	2 000.00
615232 « Réseaux »	1 000.00	4 000.00
61558 « Entretien autres biens mobiliers »	2 500.00	4 500.00
Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	0.00	0.71
673 « titres annulés » (exercices antérieurs)	0.00	0.71
Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »	41 811.42	59 011.42

En section d'investissement :

Modifier le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » en recettes pour un montant de 17 200 euros,

Modifier le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » en recettes pour un montant de 8 137 euros,

 • au compte 1323 « Subvention Département » par un apport de 8 137 euros,

Modifier le chapitre 10 « Dotation fonds divers réserves » en dépenses pour un montant de 11 000 euros,

 • au compte 10226 « FCTVA » par un apport de 11 000 euros,

Modifier le chapitre 16 « Remboursement Emprunt » en dépenses pour un montant de 6 200 euros,

 • au compte 1641 « Emprunt en cours » par un apport de 6 200 euros,

Modifier le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » en dépenses pour un montant de 8 137 euros,

 • au compte 2182 « Véhicule » par un apport de 8 137 euros,

Après les différentes modifications effectuées en section d'investissement, les comptes se présenteront comme suit :

	Au 20/06/2022	Au 21/06/2022
Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »	41 811.42	59 011.42
Chapitre 10 « Dotation fonds divers réserves »	0.00	11 000.00
10226 « FCTVA »	0.00	11 000.00
Chapitre 16 « Remboursement Emprunt »	40 850.00	47 050.00
1641 « Emprunt en cours »	40 850.00	47 050.00
Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » - dépenses	1 300.00	9 437.00
2182 « Véhicule »	0.00	8 137.00
Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » - recettes	1 300.00	9 437.00
1323 « Subvention Département »	0.00	8 137.00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité 11 voix pour, 3 abstentions de M. Ferrand, M. Blairon et Mme Verger.
ACCEPTE de faire cette décision modificative.

SUPPRESSION DE LA REGIE « CANTINE »

La compétence « cantine scolaire » ayant été transférée au SIVOM ABC, il convient de supprimer la régie communale « Cantine » sur le BP Communal.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu, délibéré et voté, à l'unanimité,
ACCEPTE la suppression de la régie « cantine ».

SUPPRESSION DE LA REGIE « DONS A LA CAISSE DES ECOLES »

La Caisse des Ecoles ayant été dissoute au 1^{er} janvier 2022, il convient de supprimer la régie « Dons à la Caisse des Ecoles ».

Pour information, les dons qui pourraient être reçus seront enregistrés au compte 7713 « Libertés reçues ».

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Après en avoir débattu, délibéré et voté, à l'unanimité,

ACCEPTE la suppression de la régie « Dons à la Caisse des Ecoles ».

CCPH

RAPPORT DE LA COMMISSION C.L.E.C.T

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient que la commune se positionne sur le rapport de la commission.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la compétence « étude, réalisation, mise en réseau et gestion des médiathèques, à l'exception de l'entretien, la conservation et la mise aux normes des bâtiments et des matériels et mobiliers par destination » a été transférée à la CC Pays Houdanais par arrêté inter-préfectoral n°20112333-0004 du 28 novembre 2012.

Ce transfert devait être effectif à compter du 31 décembre 2013. Il ne l'a pas été en raison de la prise en gestion direct de certaines compétences du SIVOM de la région de Houdan, à la suite de la fin de compétence et à la dissolution de celui-ci.

La mise en place effective de cette compétence a commencé le 1^{er} janvier 2016 par le transfert à la CC Pays Houdanais de la médiathèque située à Houdan et il convient de poursuivre par le transfert des bibliothèques existantes sur le territoire qui souhaitent intégrer le réseau.

Les communes de Bazainville et Septeuil ont indiqué vouloir rejoindre ce réseau, par conséquent, les charges assumées par ces communes sur cette compétence devaient être évaluées.

Ainsi, la Commission Locale d'évolution des Charges Transférées (CLECT) de la CC Pays Houdanais s'est réunie le 8 mars dernier afin de définir le mode de calcul retenu pour l'évaluation des charges des communes de Bazainville et Septeuil.

A l'issue de cette commission, un « rapport » de la CLECT a été transmis à la commune qui est dans l'obligation de se prononcer sur le rapport transmis dans les trois mois suivant la réception.

Chaque conseiller a été destinataire du rapport.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil se positionnent sur ce rapport.

Après en avoir débattu, délibéré et voté, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la commission locales d'évaluation des charges transférées qui s'est tenue le 8 mars 2022 concernant la compétence « « étude, réalisation, mise en réseau et gestion des médiathèques, à l'exception de l'entretien, la conservation et la mise aux normes des bâtiments et des matériels et mobiliers par destination » et portant sur le transfert des charges des communes de Bazainville et Septeuil.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2022

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 juin 2022 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Approbation du compte-rendu du 30 mars 2022
- 2. Administration Générale :
 - Désignation d'un délégué titulaire au sein du SICOREN,
 - Désignation de deux délégués suppléants au sein du SICOREN,
 - Modification des statuts du SICOREN – changement d'adresse,
 - Garantie d'emprunt pour le programme de logements à Bazainville,
 - Convention remboursement des frais du Centre de vaccination à Septeuil.

- Attribution de compensation 2022 intégrant le transfert des médiathèques de Bazainville et Septeuil.
- 3. Personnel
 - Transformation d'un poste à la suite d'un avancement de grade,
 - Modification de la délibération créant le poste de Responsable du Développement Economique.
- 4. Commande Publique :
 - Convention de groupement tente Foire Saint Matthieu,
 - Consultation n°P2022-002 : portage de repas – Attribution,
 - Consultation n°P2022-003 : travaux de 39 RPH – Attribution,
 - Consultation n°P2022-004 : fauchage des voiries – Attribution,
 - DSP Piscine : avenant de prolongation.
- 5. Finances :
 - Compte Administratif et Compte de Gestion CCPH,
 - Compte Administratif et Compte de Gestion HPE,
 - Compte Administratif et Compte de Gestion SPANC,
 - Affectation des résultats définitifs CCPH,
 - Affectation des résultats définitifs HPE,
 - Affectation des résultats définitifs SPANC,
 - Création d'un budget annexe « zone d'activités » soumis à TVA.
 - Durée d'amortissement CCPH,
 - Durée d'amortissement HPE,
 - Durée d'amortissement SPANC,
 - Autorisation donnée à Monsieur le résident pour la signature de tous les PV de mise à disposition dans le cadre des compétences transférées,
 - Prise en charge des transports scolaires pour les Ukrainiens,
 - DM n°1 au BP 2022 CCPH.
- 6. Droit de préemption SAFER
 - Commune de Villette.
- 7. Tourisme
 - Modification des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1^{er} janvier 2023.
- 8. Environnement
 - Demande d'inscription des actions CCPH sur la Vaucouleurs au PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes.
- 9. Voirie
 - Convention de mandat avec la commune d'Orgerus.
- 10. Bâtiments
 - Avenant n°2 : entretien des espaces verts – lot 2.
- 11. Sport/Culture
 - Attribution de subventions aux associations culturelles et sportives,
 - Manifestations d'intérêt communautaire : Les Jeux de la Fraternité.
- 12. Transports
 - Rapport d'activités du SITERR 2021.
- 13. Centre aquatique :
 - Rapport d'activités du Centre Aquatique HODELLIO 2021,
 - Actualisation des tarifs du centre aquatique au 1^{er} janvier 2022..
- 14. Ordures ménagères
 - Rapport d'activités du SIEED 2021.
- 15. Questions diverses.

TRAVAUX

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que la réfection de la sente de l'étang et le parking de la contre-allée de la mairie débuteront le 27 juin 2022.

SYNDICATS :

Comptes-rendus des Comités Syndicaux qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal.

SIVOM ABC

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2022

Madame la Présidente du SIVOM ABC informe que le Comité Syndical du 23 mai 2022 était consacré à l'adhésion au SEY, adhésion qui permettra de bénéficier des tarifs préférentiels sur l'énergie.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 7 JUIN 2022

M. Lebas, représentant de la commune au Conseil d'École, fait un bref compte-rendu de la réunion du 7 juin 2022 au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- 1) Volet pédagogique
 - a. Accueil des enfants Ukrainiens : 5 enfants à Adainville et 3 à Condé. M. Lebas explique la difficulté des enseignantes à prendre en charges ces élèves.
 - b. Rentrée 2022 :
 - i. effectifs
 - 69 élèves en maternelle à Bourdonné,
 - 73 élèves en primaire à Adainville,
 - 38 élèves en primaire à Condé,
 - Soit un total prévisionnel de 180 élèves sur le RPI
 - ii. équipes pédagogiques : Seule Mme Georges, directrice de l'école primaire d'Adainville, est susceptible de quitter le R.P.I.
 - c. Stages de remise à niveau CE1, CE2, CM1, CM2.
- 2) Vies des écoles
 - a. Adainville/Bourdonné/Condé : présentations de projets des écoles et retour sur la classe de découverte à Quiberon en mai 2022 subventionnée pour deux classes par le SIVOM ABC. La troisième classe a été subventionnée par la coopérative scolaire.
 - b. Sécurité dans les écoles.
- 3) Questions des écoles à destination du SIVOM ABC.
- 4) Questions des Fédérations de Parents d'élèves pour l'école.
- 5) Questions des Fédérations de Parents d'élèves pour le SIVOM ABC.
 - a. Eau chaude dans les toilettes de la maternelle : les travaux seront réalisés en juillet.
 - b. Système d'accrochage des dessins à l'école de Condé : sera traité en juillet.
 - c. Nombre de toilettes insuffisant à Adainville : il est proposé d'utiliser les toilettes de la cantine.

Le SIVOM ABC a embauché 2 personnels ukrainiens pour la cantine et le ménage des écoles.

QUESTIONS DIVERSES

Repas du 14 juillet 2022 :

Madame le Maire souhaite que les conseillers municipaux qui seront présents pour les préparatifs des festivités du 14 juillet se fassent connaître : M. Lebas, Lenne, Tancrede, Bounda et Mmes Lion et Buridan seront présents.

Les Yvelines font leur cinéma :

La commune a été contactée par les services du Conseil Départemental des Yvelines pour savoir si elle souhaitait organiser sur son territoire une soirée cinéma en plein air. Après un tour de table et la circulation de la liste des films programmables, il a été décidé, à la majorité d'organiser une séance cinéma le 07 septembre 2022 avec à l'affiche « OSS 117 : Rio ne répond plus ».

L'information du lieu et de l'horaire seront communiqués très prochainement par mail, par distribution dans les boîtes aux lettres et par affichage dans les prochains jours.

Commerce ambulant :

Le food truck « O'Plateau » de Geoffrey s'installera sur la place face à l'église le mardi soir de 18h à 22h30 à compter du mois de septembre 2022.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 14/04/2022

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
DU FRAYSSEIX SAS FELIX	La Chesnaie	Rénovation et extension pour un hôtel	ACCORDÉ
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Maison individuelle	ACCORDÉ
DREUX	23, rue du Vivier	Changement couleur enduit façade	REFUSÉ
SCI BEZANNES	31, rue de la Vesgre	Modification de clôture, aménagement BAL/Déchets ménagers	ACCORDÉ
SCI RACCORD	Route de la Chesnaye	Déplacement piscine, modification façade et clôture	ACCORDÉ
GONNET	5, rue de la Vallée Guérin – lots 6 et 7	Maison individuelle	EN COURS
BHUGMONIA RIGAUT	5, rue de la Vallée Guérin – lot 3	Maison individuelle	EN COURS
DE OLIVEIRA LEIRAS	39 ter, rue de la Vesgre	Transformation partielle du garage en pièce habitable	ACCORDÉ
BERNARD Christophe	32, Chemin Vert	Modification béton lavé parking	EN COURS
BOUTHILLON SARLANDIE	5, rue de la Vallée Guérin – lot 4	Maison individuelle	EN COURS
MEIS	10, rue du Rohard	Construction d'un garage Création d'un balcon Changement fenêtres Réaménagement s/sol	EN COURS
ROBERT	6, allée de Liliane	Garage, clôture et portail	EN COURS
BELLENOUX WEBER	5, rue de la Vallée Guérin – lot 2	Maison individuelle	EN COURS

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
BOULME	28, rue de la Fontaine Saint Germain	Abri pompes piscine	REJET TACITE

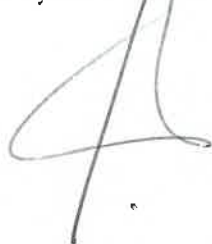
CARTON	1, allée des Prunelles	Isolation des murs par l'extérieur	ACCORDÉ
CHOUTEAU	3, chemin du Haut Breuil	Création véranda	REJET TACITE
PINTURAUULT	11, rue de la Poterie	Carport	ACCORD TACITE
JEAN	11, rue du Gué Porcherel	Abri de jardin + changement affectation garage	ACCORDÉ
MONNIER	22, route de la Mare aux Biches	Isolation maison par l'extérieur	ACCORDÉ
LAVENANT	7, rue de la Vesgre	Isolation maison par l'extérieur et ravalement	ACCORDÉ
METZGER	13, rue de la Vesgre	Pose clôture en composite	ACCORDÉ
ROBERT	26, rue de Poulampont	Installation panneaux photovoltaïques	ACCORDÉ
BOUKELALLA	3, Clos des Vieux Chênes	Changement des huisseries	ACCORDÉ
TREMBLAY	10, rue du Vivier	Changement affectation du sous-sol	ACCORDÉ
DEL PUPPO	19bis, rue de la Vallée Guérin	Changement des huisseries	EN COURS
TEXEIRA CAMPELO	6, rue du Rohard	Isolation thermique par l'extérieur	ACCORDÉ
VILBENOIT	10 bis, rue du Hallier	Abri de jardin	ACCORDÉ
SCI MULIONO	Moulin de la Chesnaye	Agrandissement piscine	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 15 avril 2022 Au 20 juin 2022	14 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

La Secrétaire de séance
Guy LEBAS



Le Maire
Josette JEAN

